

**L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)  
**ABSENT NON EXCUSE** – M. PINEL  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

## **OBJET – Acquisition de 2 parcelles de terrain appartenant à la ville de Cherbourg-Octeville**

Il est exposé au Conseil Municipal que la ville de Cherbourg-Octeville a proposé à la ville de Tourlaville l'acquisition de 2 parcelles sises lieudit « les Pendans » leur appartenant et ne présentant plus d'utilité pour leur collectivité depuis plusieurs années .

Ces parcelles sont cadastrées AE n°8 et AE n°9 et pourraient être acquises par la ville à l'euro symbolique dans un objectif de continuité foncière.

Ceci exposé, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette transaction et si elle décide d'y réserver une suite favorable, il lui est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de la SCP Maîtres Jacques et Delarue, notaires associés à Tourlaville.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission de l'administration générale et de la citoyenneté et de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies

Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'acquérir auprès de la ville de Cherbourg-Octeville les parcelles cadastrées AE n°8 et AE n°9 à l'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de la SCP Maîtres Jacques et Delarue, notaires associés à Tourlaville.

Le Maire,

**André ROUXEL**

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885  
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30  
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09  
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09